



United for Humanity

Council of Delegates of the International
Red Cross and Red Crescent Movement

3–4 December 2026, Geneva

Renforcer la résilience des communautés urbaines : principes d'action

ÉLÉMÉNTS POSSIBLES D'UNE RÉSOLUTION

Décembre 2025

FR

Original : anglais

Document établi par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
en consultation avec les sous-groupes de travail du Groupe de travail du Mouvement sur la résilience
urbaine

ÉLÉMENTS POSSIBLES D'UNE RÉSOLUTION

Renforcer la résilience des communautés urbaines : principes d'action

CONTEXTE

Les éléments possibles de la résolution proposée sur le thème « Renforcer la résilience des communautés urbaines : principes d'action » visent à donner un aperçu de la teneur possible des différents paragraphes qui la composeront. Ce ne sont que des suggestions de formulation et ils ne constituent pas un avant-projet de texte. Le présent document a pour principal objet de présenter les Principes d'action qui figurent en annexe et dont l'élaboration avait été demandée par le Conseil des Délégués de 2022 dans sa résolution sur la résilience urbaine.

Le présent document, ainsi que son annexe, sont envoyés pour consultation aux membres du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en vue de recueillir une première série d'observations et de commentaires et de nous faire une idée du degré d'acceptation et de consensus que suscite l'approche proposée.

Veuillez formuler vos observations et commentaires sur ce document de manière à répondre aux questions suivantes :

- Êtes-vous d'accord avec les éléments qu'il est proposé d'inclure dans le préambule et le dispositif de la résolution ?
- Êtes-vous d'accord avec les Principes d'action présentés en annexe, sachant qu'ils sont le fruit d'un processus participatif et consultatif ?
- Y a-t-il des éléments manquants qui devraient être inclus dans la résolution ?

Il ne s'agit pas, à ce stade, de formuler des observations détaillées sur le libellé des éléments possibles de la résolution. Vous aurez tout loisir de le faire ultérieurement, une fois que l'avant-projet de résolution sera disponible.

INTRODUCTION

Ces premiers éléments de résolution prennent appui sur les dispositions de la résolution du Conseil des Délégués de 2022 relative à la réponse aux défis urbains (« Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre ») et y font suite, tout en tenant compte du fait que les pressions qui s'exercent en milieu urbain n'ont fait que s'intensifier depuis l'adoption de cette résolution. L'urbanisation rapide, aggravée par les effets croissants des changements climatiques, des crises sanitaires, de la migration, de l'insécurité et de l'accentuation des inégalités sociales et de la polarisation, accroît la vulnérabilité de millions de personnes vivant dans les zones urbaines et périurbaines. Compte tenu de ces risques complexes et interconnectés, le Mouvement doit de toute urgence adapter et étendre son action collective pour répondre aux besoins réels et croissants des populations touchées. Si les orientations et les stratégies précédentes ont déjà jeté des bases importantes, les lacunes dans la mise en œuvre et l'ampleur des vulnérabilités urbaines émergentes requièrent un engagement renouvelé, une coordination plus étroite et un meilleur alignement sur les cadres mondiaux et

régionaux, y compris la Stratégie 2030 de la Fédération internationale et les objectifs humanitaires et de développement connexes. Cette résolution vise à établir les règles et les principes fondamentaux nécessaires pour définir quels sont les principaux domaines dans lesquels il importe d'agir et d'investir, tout en restant fidèles à notre mandat et à nos principes.

En outre, cette résolution demande que les investissements humains, financiers et techniques soient accrus afin de doter les Sociétés nationales des moyens de mettre en œuvre des programmes de résilience urbaine pertinents, inclusifs et durables. Les progrès feront l'objet d'un suivi et d'un rapport au Conseil des Délégués, et les ambitions collectives relatives aux milieux urbains seront présentées à la XXXV^e Conférence internationale.

Paragraphes du préambule (PP)

PP 1

Le premier paragraphe du préambule de cette résolution devrait rappeler l'élan donné et l'engagement pris lors des deux derniers Conseils des Délégués pour que le Mouvement agisse à grande échelle face aux vulnérabilités croissantes des villes du monde entier, notamment en élaborant un ensemble de principes d'action sur la résilience urbaine applicables à l'échelle mondiale. Ce paragraphe pourrait être libellé selon le modèle suivant :

rappelant la résolution « Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre », la résolution « La guerre en milieu urbain », y compris le plan d'action du Mouvement qui y est annexé, adoptées par le Conseil des Délégués en 2022, la résolution « La guerre en milieu urbain : Appel solennel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », adoptée par le Conseil des Délégués en 2024, et leurs champs d'application respectifs, ainsi que l'engagement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'agir à grande échelle pour remédier aux vulnérabilités croissantes dans les villes du monde entier.

PP 2

Ce paragraphe pourrait rappeler les vulnérabilités urbaines croissantes actuelles. Il pourrait être libellé selon le modèle suivant :

reconnaissant que les communautés urbaines font face à des risques multiples et interconnectés – notamment les changements climatiques, les catastrophes, la dégradation de l'environnement, l'urbanisation rapide, les crises de santé publique, les déplacements et l'exclusion sociale – qui ont un effet disproportionné sur les personnes déjà à risque.

PP 3

Ce paragraphe pourrait souligner et réaffirmer la nécessité constante et de plus en plus pressante de remédier aux vulnérabilités et aux inégalités urbaines au moyen d'une action concertée. Il pourrait être libellé selon le modèle suivant :

reconnaissant que le renforcement de la résilience en milieu urbain nécessite des approches coordonnées et inclusives, ancrées dans le leadership communautaire et appuyées par des partenariats avec les autorités locales et nationales, la société civile et le secteur privé.

PP 4

Ce paragraphe pourrait mettre l'accent sur les liens entre l'action du Mouvement et le secteur dans son ensemble et sur la manière dont cette action appuierait les programmes urbains mondiaux. Il pourrait être libellé selon le modèle suivant :

soulignant que le renforcement de la résilience urbaine contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Nouveau Programme pour les villes.

PP5

Ce paragraphe pourrait expliquer le processus suivi par le Secrétariat de la Fédération internationale pour s'acquitter des tâches énoncées dans la résolution du Conseil des Délégués de 2022 (résolution 11) et insister sur la nature consultative du processus d'élaboration des Principes figurant en annexe. Les consultations, qui ont duré 10 mois, ont été coprésidées par un certain nombre de Sociétés nationales et de centres de référence. Elles ont bénéficié des contributions de nombreuses Sociétés nationales, de centres de référence, de la Fédération internationale et d'experts du domaine du CICR. Ce paragraphe pourrait être libellé selon le modèle suivant :

notant que les Principes d'action ont été élaborés dans le cadre d'un processus hautement consultatif, dirigé par le Secrétariat de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et guidé par les travaux coordonnés de cinq sous-groupes du Groupe de travail du Mouvement sur la résilience urbaine, sous la direction du Groupe stratégique de haut niveau.

Paragraphes du dispositif (P)

P1

Le premier paragraphe du dispositif devrait présenter les Principes d'action figurant en annexe et appeler le Mouvement à les adopter en tant que document d'orientation visant à accroître la pertinence, la qualité et l'ampleur des activités que les Sociétés nationales mènent déjà dans les zones urbaines. Il pourrait être libellé selon le modèle suivant :

adopte les Principes d'action (annexe 1) en tant que cadre fondamental destiné à guider l'application de la présente résolution dans l'ensemble du Mouvement.

P2

Ce paragraphe du dispositif pourrait exprimer l'ambition des Sociétés nationales d'appliquer et de promouvoir les Principes d'action, non seulement dans leurs propres activités, mais aussi dans leurs partenariats et leurs réseaux. Il pourrait être libellé selon le modèle suivant :

encourage toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) à nouer des relations et à collaborer avec les autorités nationales et municipales et leurs réseaux au niveau des villes, en vue de favoriser une adoption et une mise en œuvre plus générales des objectifs des Principes d'action.

P3

Ce paragraphe du dispositif pourrait vivement encourager les Sociétés nationales à intégrer ces Principes dans leur réflexion relative aux opérations et à la gouvernance, et mettre à leur disposition le soutien, les réseaux et le savoir-faire de la Fédération internationale et du CICR le cas échéant. Il pourrait être libellé selon le modèle suivant :

demande que toutes les Sociétés nationales, avec le soutien de la Fédération internationale et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et conformément à leur mandat, intègrent ces Principes dans leurs modèles opérationnels, leurs stratégies urbaines, leurs programmes et leurs partenariats.

P4

Ce paragraphe du dispositif pourrait encourager les Sociétés nationales à appliquer les Principes, non seulement dans leur réflexion stratégique et de gouvernance, mais aussi dans

les activités menées dans les communautés, pour garantir une approche tenant compte de l'ensemble de la société et ayant pour objectif la résilience urbaine. Il pourrait être libellé selon le modèle suivant :

invite toutes les Sociétés nationales à diriger et à soutenir des processus inclusifs au niveau des communautés et des villes, en vue d'adapter les Principes d'action au contexte et de les rendre opérationnels, tout en garantissant la participation des groupes marginalisés et à risque.

P5

Ce paragraphe du dispositif pourrait appeler le Mouvement à faire des Principes d'action un point prioritaire de l'ordre du jour de la XXXV^e Conférence internationale, en favorisant l'engagement d'un dialogue, tout d'abord avec les autorités municipales, puis avec les États, afin d'obtenir un soutien en faveur de leur adoption et de leur mise en œuvre. Il pourrait être libellé selon le modèle suivant :

encourage toutes les composantes du Mouvement à donner la priorité à l'engagement d'un dialogue avec les autorités municipales et les États, afin d'ouvrir la voie à l'approbation des Principes d'action à la XXXV^e Conférence internationale, étape clé de l'alignement des politiques et de la mise à disposition de ressources et d'investissements à l'appui du renforcement de la résilience dans les environnements urbains.

P6

Ce paragraphe du dispositif pourrait charger la Fédération internationale de veiller à ce que les Principes fassent l'objet d'un dialogue, d'une discussion et d'un examen continu, afin qu'ils restent adaptés à leur objectif à l'avenir. En outre, il devrait réaffirmer l'ambition précédemment exprimée de soumettre les Principes d'action à la XXXV^e Conférence internationale. Il pourrait être libellé selon le modèle suivant :

invite la Fédération internationale à soutenir les membres en leur fournissant un cadre opérationnel pour l'intégration des Principes et à mettre en place un processus d'examen périodique, d'affinement et d'adaptation au contexte, en vue de la présentation des Principes aux États et aux partenaires à la XXXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Annexe 1

Renforcer la résilience des communautés urbaines : Principes d'action pour la résilience urbaine

Préambule - Vers un avenir urbain résilient

L'avenir de l'humanité est urbain. Les villes sont le moteur du changement économique, social et technologique, mais c'est aussi là que la fragilité socio-économique est la plus importante, entraînant des défis humanitaires, sociaux et environnementaux. Que ce soit dans le cadre d'un développement urbain régulier ou de contextes urbains très fragiles, dans des établissements informels ou des mégapoles côtières, des milliards de personnes sont soumises à des pressions croissantes du fait des problèmes liés à la santé et à l'eau, des chocs climatiques, des inégalités, de l'exclusion et du déclin de la cohésion sociale. À l'avenir, la pression des risques en milieu urbain augmentera au même rythme que les perspectives, la croissance, les connaissances et les innovations générées par les villes.

Dans ce paysage qui évolue rapidement, la pertinence des Sociétés nationales dépend de leur capacité à s'adapter aux défis urbains et à fournir des services qui répondent aux besoins les plus pressants. Chaque milieu urbain a ses propres caractéristiques. Cependant, il est important de distinguer les contextes 1) de fragilité, 2) d'instabilité politique et 3) de développement et de croissance, ainsi que les zones urbaines où l'accès aux services essentiels est élevé, moyen ou faible.

Il faut pour ce faire combiner une évaluation des capacités des Sociétés nationales s'agissant de la mise en œuvre de programmes et de services dans les contextes urbains, et une analyse de leur pertinence, étayée par la mesure de l'indice de confiance des communautés. En outre, il est essentiel d'évaluer la capacité des Sociétés nationales de concevoir des activités plus sûres, plus justes, plus équitables et plus durables en vue de réduire une multitude de risques urbains. Pour que cette mobilisation croissante produise des résultats tangibles, le discours urbain doit évoluer, pour combiner les mesures techniques et les initiatives stratégiques et de leadership.

Les Principes d'action pour la résilience urbaine servent de boussole commune à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales. Ils guident le renforcement de la préparation et de la capacité de réaction, dans une perspective prenant en compte des risques multiples, tout en définissant les lacunes des services qui conduisent à l'exclusion et à la marginalisation. Ce point est particulièrement important dans les zones urbaines moins développées et les établissements non planifiés, où les questions d'accès, d'acceptation et de confiance dans les acteurs humanitaires doivent être réglées avant que ne surviennent des situations d'urgence ou de crise.

Fondés sur le mandat et les réalités des Sociétés nationales et s'inspirant du potentiel des environnements urbains, les Principes d'action pour la résilience urbaine reflètent la conviction que la qualité de nos ambitions et la cohérence de notre action détermineront notre impact collectif.

Les Principes d'action pour la résilience urbaine énoncés ci-après servent à guider notre action dans les contextes urbains tout en conservant une approche tenant compte de multiples risques, pour permettre l'adaptation aux complexités et la mise à profit des possibilités que présentent les villes.

En adoptant cette résolution du Conseil des Délégués, les Sociétés nationales, avec le soutien de la Fédération internationale et du CICR, s'engagent à :

1. Renforcer et accélérer la capacité de réaction des villes face aux crises multiples

La préparation et la capacité de réaction des villes créent les conditions nécessaires à l'instauration de la confiance et au renforcement de la crédibilité parmi les multiples parties prenantes. Il importe notamment de renforcer la capacité des Sociétés nationales de devenir des partenaires de choix s'agissant de remédier aux vulnérabilités et de réduire l'exposition aux dangers et aux risques.

Selon le contexte urbain, il peut être essentiel de conclure des accords préalables avec les autorités municipales et d'entretenir des relations avec les acteurs politiques pour s'assurer qu'ils comprennent et soutiennent les principes opérationnels du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. De même, les accords avec le secteur bancaire sont essentiels pour permettre l'extension rapide des programmes de transferts monétaires, tandis que les partenariats avec le secteur privé contribuent à garantir la continuité des activités et à favoriser la solidarité avant, pendant et après les catastrophes et les crises. L'entretien de relations de confiance avec les autorités, les médias et les leaders d'opinion est un élément clé d'une préparation efficace.

Enfin, la capacité d'intervention en milieu urbain est tout aussi importante que les activités de renforcement de la résilience. Une intervention humanitaire adaptée au contexte local face aux situations d'urgence, aux catastrophes et aux crises doit suivre une approche multirisques tenant compte des réalités du terrain.

2. Maîtriser l'ensemble du spectre des divers dangers et obstacles dans les zones urbaines à haut risque

Les Sociétés nationales doivent exceller dans l'analyse conjointe avec les autorités locales et dans les activités de mobilisation des communautés adaptées aux caractéristiques propres aux communautés urbaines et favorisant la cohésion sociale, l'inclusion et une réelle participation. Pour ce faire, il importe d'adopter des approches souples, évolutives, adaptées au contexte et qui reflètent la diversité urbaine, en utilisant la cartographie des risques, l'analyse des déclencheurs de risques, la cartographie des parties prenantes pour recenser les principaux acteurs et les systèmes de retour d'information de la communauté pour s'assurer que toutes les activités restent inclusives, légitimes et dirigées par la communauté.

3. Diriger et soutenir la participation inclusive des parties prenantes urbaines et la formation de coalitions

Une préparation et une capacité de réaction efficaces offrent aux Sociétés nationales les conditions nécessaires pour agir en tant qu'acteurs humanitaires neutres, impartiaux et indépendants, qui servent d'intermédiaire de confiance entre les communautés et les décideurs, et favorisent la confiance, l'inclusion et la cohésion dans les zones urbaines divisées ou inégalitaires. Elles facilitent le dialogue entre divers acteurs – y compris les autorités, les jeunes, le secteur privé, les médias et les milieux universitaires – autour d'objectifs de résilience communs, transformant les activités fragmentées en action unifiée à l'échelle de la ville pour réduire les vulnérabilités et les risques et pour renforcer les capacités, y compris en termes de coordination, de complémentarité, de préparation et de capacité de réaction.

Les investissements dans la vision politique et la capacité des sections des villes à s'orienter parmi les dynamiques de pouvoir locales leur donneront les moyens de fournir des services

pertinents et efficaces au niveau local. Cela contribue à renforcer la place des priorités urbaines parmi les objectifs économiques et mène à des activités mesurables et tangibles de réduction des risques et des vulnérabilités.

4. Donner la priorité à l'instauration de la confiance et à l'obtention de résultats pour atteindre l'excellence opérationnelle

Dans les contextes urbains fragiles, il faut consacrer beaucoup de temps à s'assurer que les parties prenantes comprennent le rôle fondé sur les principes et les valeurs des Sociétés nationales dans la réalisation de l'excellence opérationnelle. Dans ces contextes, le renforcement de la visibilité, le respect de l'identité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la promotion d'une action humanitaire fondée sur des principes sont tout aussi essentiels que la fourniture cohérente de services de haute qualité, neutres, impartiaux et indépendants, axés sur la communauté, et étayés par des connaissances approfondies, un savoir-faire avéré et une capacité solide d'établir des liens avec divers acteurs urbains.

Le renforcement de capacités locales fiables et la démonstration de compétences avérées dans des environnements urbains complexes constituent la base de la reconnaissance et de la confiance des municipalités et des parties prenantes communautaires.

5. Adopter et développer un volontariat urbain inclusif et adaptatif

Les Sociétés nationales élargissent les possibilités de volontariat grâce à des modalités souples, telles que les volontaires communautaires, les volontaires numériques, les experts de certains domaines, les initiatives menées par des jeunes et le micro-volontariat, tout en veillant au renforcement des compétences et à la sécurité, à la reconnaissance et au bien-être des volontaires. Ces éléments sont essentiels pour favoriser la participation à long terme des volontaires à la résilience urbaine.

Il est particulièrement stratégique de créer des possibilités de volontariat pour les personnes vivant dans des environnements très vulnérables, où la probabilité de catastrophes ou de crises requiert un soutien et des contributions importants de la part des communautés locales. Cette approche renforce l'accès et l'acceptation des Sociétés nationales et la participation des communautés elles-mêmes, et améliore la cohésion sociale et la représentation.

6. Investir dans le renforcement des capacités pour établir des partenariats stratégiques en vue d'un impact plus fort

Les environnements urbains exigent des partenariats multipartites, incluant en premier lieu les communautés urbaines elles-mêmes. La participation des autorités municipales est essentielle pour garantir la volonté politique, l'accès, la sécurité et la sûreté, et cette mobilisation doit être fondée sur des partenariats axés sur les valeurs. Les communautés les plus exposées devraient passer du statut de bénéficiaires passifs de l'aide à celui de partenaires actifs dans le renforcement de la résilience, en se positionnant comme des acteurs essentiels de l'élaboration et de la mise en œuvre de solutions durables.

Le secteur privé est tout aussi important, tant pour la continuité des activités que pour la responsabilité socio-économique. Les organisations de la société civile jouent un rôle majeur dans les contextes urbains très diversifiés et particuliers, et il est donc essentiel de travailler en coordination et en collaboration avec elles pour renforcer l'efficience et l'efficacité. Une relation continue et éthique avec les médias et les voies de communication, qu'il s'agisse de formats structurés et officiels (communication formelle) ou d'espaces interactifs et communautaires (médias sociaux), reste essentielle pour garantir que des informations exactes et vérifiables facilitent l'intervention en cas de catastrophe et le renforcement de la résilience. Ces partenariats doivent être orientés vers l'action et équitables et doivent

déboucher sur des mesures concrètes qui améliorent les conditions de vie des communautés urbaines.

7. Des services urbains à l'épreuve du temps et à la hauteur des risques

Les Sociétés nationales optimisent et pérennissent leurs services habituels en intégrant l'adaptation aux changements climatiques, l'action anticipative et les solutions fondées sur la nature pour faire face aux vulnérabilités urbaines croissantes.

Reconnaissant que la gestion des risques urbains va au-delà de la réduction des risques de catastrophe, les sections des villes doivent appliquer une analyse et des approches multirisques qui englobent la santé et la sécurité hydrique, les vulnérabilités sociales, la migration et les déplacements, et s'attaquent efficacement aux pressions résultant des inégalités, de la marginalisation, du manque de cohésion et de l'insécurité.

Par ailleurs, les Sociétés nationales doivent renforcer les services existants dans les milieux urbains, tels que les dispensaires, les centres de transfusion sanguine, les laboratoires, les premiers secours et les services de réadaptation, en les rendant plus résistants aux catastrophes et aux crises. Elles doivent notamment tirer parti du savoir-faire du personnel pour adapter leurs services aux interventions d'urgence, par exemple pour le déploiement d'hôpitaux de campagne, de dispensaires mobiles et de services de soins à domicile. La flexibilité, l'adaptabilité et l'innovation sont essentielles pour garantir la pérennité de ces services.

8. Renforcer les compétences pour libérer et stimuler l'innovation en matière de financement et de mobilisation de ressources pour l'aide humanitaire en milieu urbain

Les Sociétés nationales complètent le financement traditionnel fondé sur les subventions par des approches novatrices de la mobilisation de ressources, telles que le financement mixte, les possibilités d'investissement au niveau des villes, le financement par le secteur privé, les investissements à impact et les mécanismes d'assurance. En renforçant les compétences nécessaires pour accéder à des formes nouvelles et diverses de mobilisation de ressources et en dialoguant avec des acteurs clés et émergents dans ce domaine, notamment les sections urbaines des Sociétés nationales, il est possible d'obtenir des ressources prévisibles pour la résilience urbaine, tout en préservant les valeurs et l'indépendance de l'action humanitaire.

9. Intégrer la réflexion systémique dans l'action urbaine

Les Sociétés nationales font de la résilience urbaine un objectif central intégré dans toutes les stratégies et opérations, en s'attaquant systématiquement aux inégalités, aux risques interconnectés et aux chocs futurs tout en évaluant leur pertinence face aux défis urbains.

Les sections urbaines renforcent leur capacité de définir les niveaux d'intervention appropriés au sein d'écosystèmes urbains complexes, en reconnaissant que l'impact va souvent au-delà des scénarios de risque les plus pessimistes. En alignant la prestation de services sur la planification urbaine et en tirant parti des recherches, des données et de la prospective, elles peuvent anticiper les risques et collaborer avec les parties prenantes à la réduction des vulnérabilités et au renforcement de la préparation et de la capacité de réaction aux catastrophes et aux crises majeures.

Il est essentiel de faire le lien entre l'action communautaire et les systèmes municipaux pour passer d'un soutien réactif au renforcement proactif de la résilience à l'échelle des villes.

10. Placer les données, les informations et les données probantes au cœur de la prise de décision en milieu urbain

Les Sociétés nationales investissent dans des partenariats portant sur la recherche et les données avec des universités, des entreprises technologiques, des entrepreneurs sociaux et des autorités locales, afin d'obtenir des données probantes qui guident la conception de programmes et d'activités de plaidoyer. En documentant les succès et les échecs, elles renforcent leur influence sur les politiques et la planification urbaines.

Les sections urbaines des Sociétés nationales sont renforcées par des capacités numériques, techniques et organisationnelles, ainsi que par le partage de connaissances grâce à l'échange entre pairs et à des plateformes de partage mondiales. Grâce à l'accélération de l'apprentissage collectif, les membres forment un réseau connecté et adaptatif, prêt à relever des défis urbains complexes.

11. Tirer parti de la diplomatie humanitaire en faveur de la transformation

Les Sociétés nationales développent et approfondissent leur capital et leurs compétences en matière de diplomatie humanitaire afin d'influencer les politiques et la planification urbaines, en veillant à ce que la résilience, l'équité et l'inclusion soient reconnues en tant que responsabilités partagées.

Elles s'engagent non seulement en tant qu'intervenants, mais aussi en tant que partenaires stratégiques qui contribuent à façonner la manière dont les villes se préparent aux chocs et aux crises, les gèrent et s'en relèvent, quittant ainsi leur statut de partenaire opérationnel pour se charger de la facilitation du dialogue et de la définition de normes en matière de leadership et de gouvernance au niveau local. Les Sociétés nationales resteront impartiales et neutres dans les contextes politiques, tout en s'efforçant d'apporter une valeur ajoutée à chaque interaction.

12. Promouvoir la mobilisation et le leadership des jeunes

Les Sociétés nationales entretiennent une culture de la curiosité et de la créativité, en donnant aux jeunes et aux volontaires les moyens de concevoir en collaboration et de mettre à l'essai de nouvelles solutions. Elles soutiennent les expérimentations audacieuses – valorisant à la fois les succès et les échecs comme autant d'occasions d'apprendre – et s'associent avec des innovateurs des secteurs universitaire et privé pour renforcer leur impact.

Les innovations éprouvées et efficaces doivent se traduire par des activités qui ont une valeur universelle, et non par des activités qui ne bénéficient que d'une reconnaissance individuelle. Elles devraient être largement adoptées et promues pour aider les communautés urbaines à devenir plus résilientes.

13. Fixer des objectifs à la hauteur des défis et suivre les progrès réalisés dans l'établissement de villes résilientes

Les Sociétés nationales mesurent l'impact de leur action en faveur du renforcement de la résilience urbaine et sollicitent activement l'avis des personnes desservies. Avec le soutien de la Fédération internationale, les Sociétés nationales définissent leurs capacités et leurs besoins les plus urgents pour faire progresser ces principes et élaborer des plans d'action adaptés à leur contexte particulier. Ces objectifs seront régulièrement revus en fonction de l'évolution des ambitions, des connaissances et des capacités. La concrétisation de notre vision nécessitera des changements de mentalité et d'approche et l'allocation des ressources nécessaires, appuyés par un effort collectif tout au long de la mise en œuvre.